



Garde d'un enfant par autrui lors d'une procédure de divorce

Par **malou10**, le **02/07/2013** à **01:20**

Bonjour, actuellement séparée de mon mari depuis 1 mois, il a déjà refait sa vie alors que la procédure de divorce n'est pas engagée. nous souhaitons divorcer à l'amiable pour le bien être de nos enfants de 5 et 1 an. nous avons pris nos vacances en juin en dehors des vacances scolaires et j'ai organisé les vacances de mon plus grand durant juillet et aout. hier mon futur ex-mari m'informe qu'il souhaite avoir son fils 15 jours fin juillet début aout sous le prétexte qu'il ne peut pas être séparé longtemps de ses parents du fait de la situation soit je le conçoit cependant durant cette période il sera en train de travailler et sera probablement parti toute la semaine (du lundi matin au vendredi soir) se qui signifie que c'est sa compagne actuelle qui s'occupera de notre fils!!! je ne met pas en doute ses capacités à s'occuper de cet enfant mais je me pose des questions quand aux droits qu'a cette personne sur mon enfant et je ne le souhaite pas mais en cas de problème la responsabilité de qui est engagée ? mon fils est déjà très perturbé par cette histoire et mon futur ex mari ne veut pas entendre mes objections puis-je avoir un recours dans cette situation
Merci d'avance

Par **amajuris**, le **02/07/2013** à **08:50**

bjr,
vous pouvez prendre contact avec le jaf si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord.
cdt

Par **malou10**, le **02/07/2013** à **11:11**

merci pour votre réponse mais comment contacter le JAF ?

Par **amajuris**, le **02/07/2013** à **14:02**

le juge aux affaires familiales est en principe au tribunal de grande instance compétent de votre domicile.

Par **malou10**, le **02/07/2013** à **14:17**

merci je vais essayer de trouver le tribunal de grande instance de mon département bonne journée à vous